



CENTRIUS

DROIT DES AFFAIRES & DROIT FISCAL

François CHARLEZ[°]

Avocat au Barreau de Mons
Master en sciences fiscales

David BLONDEEL*

Avocat au Barreau de Charleroi
Médiateur agréé en matière civile
et commerciale

www.centrius.be

MENTIONS LEGALES – CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE INTERNET ET CONDITIONS GENERALES DE NOTRE INTERVENTION

Editeur responsable :

David BLONDEEL

Coordonnées de contact :

Avenue de Scailmont 34

Gsm : 0484/681.081

E-mail: db@centrius.be

Numéro d'entreprise : BE 0540.810.137

Avocat au Barreau de Charleroi

L'utilisateur de notre site internet marque son accord sur les présentes conditions.

Conditions d'utilisation de notre site internet

Le contenu du présent site internet, en ce compris les logos, informations, dénominations, contenu et images sont la propriété exclusive de David BLONDEEL et de François CHARLEZ.

Nous n'utilisons pas de cookies et ne collectons pas vos données personnelles.

Conditions de notre intervention

Nous offrons à nos clients des services juridiques (conseil et défense en justice) en toute matière, avec une préférence pour le droit des affaires et le droit fiscal.

Nous appliquons une réelle transparence au niveau de nos honoraires et frais. Dès la première réunion, nous vous expliquons comment nous procéderons et ce de commun accord.

Plusieurs méthodes peuvent être éventuellement combinées : provisions, facturation mensuelle, facturation périodique, forfait, success fee, etc.

Notre taux horaire pour un dossier classique est de 135,00 €/h. En cas d'urgence ou de litige international et/ou dans une autre langue que le français, notre taux horaire est de 150 €/h.



Les honoraires sont majorés d'un pourcentage forfaitaire de 10 % qui regroupe notamment les frais d'ouverture de dossier, de dactylographie, d'envoi des courriers ordinaires et recommandés, de photocopies, de communications téléphoniques, les frais de déplacement, les clôtures du dossier, d'archivage...

Les débours éventuels (actes d'huissier, droits de requête payés aux tribunaux, frais d'expertise, certificats délivrés par les autorités publiques) sont directement pris en charge par le client sans intervention du cabinet, ou le cas échéant, refacturer au prix coûtant.

Nos factures sont payables au comptant. A défaut de paiement dans le mois, des intérêts moratoires au taux légal augmenté de 3 % et une indemnité forfaitaire équivalente à 10 % du solde restant dû, seront dus de plein droit et sans mise en demeure à compter de la date d'établissement de la facture.

Si, à la demande du client, nous établissons notre facture au nom d'un tiers, le client, bénéficiaire économique de nos prestations, restera toutefois notre débiteur et sera tenu solidairement avec ce tiers.

Notre responsabilité professionnelle est couverte par la compagnie d'assurance Ethias, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège (tél. : 04 / 220.31.11). La couverture s'étend au monde entier, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Notre responsabilité est limitée au montant de notre couverture d'assurance, soit à 1.250.000,00 €.

En cas de litige, le droit belge et applicable et les Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont seuls compétents.